

**COLAS SA**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de Commerce relatif au montant global des versements effectués en application des §1 à §5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**(Exercice clos le 31 decembre 2019)**

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 5° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES §1 à §5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des §1 à §5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*Conclusion sans observation*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 996 144 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Edouard Sattler



Amélie Jeudi de Grissac



Daniel Escudeiro



Gilles Rainaut

**COLAS**

1, Rue du Colonel Pierre AVIA – 75015 Paris  
Société anonyme au capital de 48 981 748,50 €  
RCS Paris 552 025 314 02366

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020**

**Montant global des sommes ouvrant droit aux réductions d'impôts visées**  
**à l'article 238 bis du C.G.I au titre de l'exercice 2019**

Versements au profit d'organismes d'intérêt général, d'associations et de fondations reconnues d'intérêt public en 2019.

**Montant global : 996 144 Euros**

Fait à Paris, le 24 Mars 2020

**Le Directeur Général**

**Frédéric Gardès**



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020

### Liste nominative des actions de parrainage, de mécénat et des dons aux candidats ou partis politiques au cours de l'exercice 2019

(Article L 225-115-5° du Code de commerce)

#### 1 - Parrainage et mécénat

Fondation Colas  
Jazz in Marciac  
Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris  
Association kilonga  
Association Danse Théâtre Paris  
Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité  
UAGC  
Association France Asie  
European Asphalt Pavement Association  
Fondation Centrale Supelec  
Leaders pour la Paix  
Fondation Francis Bouygues  
Fondation CGENIAL  
Fondation ESTP  
Play International  
Fondation Arts & Métiers  
Fondation FEREC  
Association T2M  
Institut Ville Durable

#### 2 - Dons aux candidats ou Partis

Néant